

JANVIER 2022

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DE L'EUROPE	31/01/2022	EN CONSULTATION – EDPB – Guidelines 01-2022 on data subject rights – Right of access – Jan 2022	Consultation jusqu'au 11 mars 2022. Ce projet de lignes directrices revient sur ce qui relève du droit d'accès et propose un logigramme complet décrivant la manière d'interpréter, d'évaluer et de répondre à la demande des personnes concernées. Les responsables de traitement pourront également vérifier les limites et restrictions en fonction de certains critères et du contexte de la demande.	 ⇒ Vérifier la politique de gestion d'exercice des droits ⇒ Surveiller la publication de la parution de la version finale des Guidelines
 LE COIN DE LA FRANCE	31/01/2022	Conseil d'Etat, 28 janvier 2022, n°449209, Google LLC et Google Ireland Limited	La Conseil d'Etat a validé la sanction prononcée par la CNIL en 2020 contre Google LLC et Google Ireland Limited. Le Conseil d'Etat confirme la compétence de la CNIL en ce qui concerne les sanctions sur les cookies car les cookies en cause étaient mise en œuvre dans le cadre des activités de Google France, établissement en France des sociétés Google. La juridiction a également précisé que le montant des amendes infligées n'était pas disproportionné au regard de la gravité des manquements, de la portée des traitements et des moyens financiers des deux sociétés.	 ⇒ Vérifier la conformité de votre organisme avec les recommandations de la CNIL sur les cookies et bandeau d'informations

LE COIN DU DPO

veille pour vous

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DE LA FRANCE	31/01/2022	Décision du 26 janvier 2022 – Clôture de la décision n°MED-2021-093 du 4 octobre 2021 société FRANCETEST	Clôture de la décision de la mise en demeure à l'encontre de la société Francetest. Il était reproché à la société Francetest des manquements à la sécurisation des données de santé. La CNIL a estimé que la société avait démontré qu'elle avait mis fin à l'ensemble des insuffisances constatées lors du contrôle notamment en : - Recourant à un HDS - Renforçant la robustesse de ses processus d'authentification - Etendant la journalisation des serveurs du service	 ⇒ Vérifier la conformité de votre organisme avec les règles en matière d'authentification ⇒ Vérifier la conformité de votre organisme avec les règles en matière de journalisation
 LE COIN DE LA FRANCE	26/01/2022	Délibération n°SAN-2022-002 du 13 janvier 2022 relative à l'injonction prononcée à l'encontre de la société NESTOR SAS	Clôture de l'injonction prononcée à l'encontre de la société Nestor, le 8 décembre 2020, à la suite du placement en liquidation judiciaire puis de la cession de la société à une autre entreprise. La CNIL a sollicité du repreneur qu'il procède à la purge de la base de données à caractère personnel de prospects constituée de manière illicite par Nestor. Nestor était une entreprise spécialisée dans la préparation et la livraison de repas à destination d'employés de bureaux.	 ⇒ Vérifier la conformité de votre organisme avec les règles en matière de prospection commerciale
 LE COIN SANTÉ	25/01/2022	Décret n°2022-50 du 22 janvier 2022 modifiant le décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions	Décret modifiant certaines dispositions relatives au traitement de données à caractère personnel du système d'information national de dépistage du virus de la Covid-19 (SI-DEP).	 Pour information

LE COIN DU DPO

veille pour vous

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN SANTÉ	25/01/2022	Délibération n°2022-004 du 20 janvier 2022 portant avis sur un projet de décret modifiant le décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions	Délibération de la CNIL relative à la modification du décret portant sur le SI-DEP, notamment sur l'ajout d'une finalité au traitement, les justificatifs d'absence de contamination ou certificats de rétablissement, les informations relatives à la vaccination au sein des codes QR générés par le système.	 Pour information
 LE COIN DE L'EUROPE	14/01/2022	EDPS – Decision on the retention by Europol of datasets lacking Data Subject Categorisation – Jan 2022	Le CEPS a notifié à Europol un ordre d'effacement de données concernant des personnes sans lien établi avec activité criminelle en raison du risque pour les droits fondamentaux des personnes concernées. Europol conservait les données plus longtemps que nécessaire, contrairement à ce qui était prévu par le règlement Europol. Le CEPS impose une période de conservation de 6 mois pour filtrer et extraire les données. Europol a 12 mois pour se mettre en conformité.	 ⇒ Vérifier que ne sont collectées que les données strictement nécessaires au traitement (principe de minimisation) ⇒ Vérifier la politique de conservation des données et vérifier son application
 LE COIN DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	14/01/2022	EN CONSULTATION – CNIL – Projet de position relative aux conditions de déploiement des caméras dites intelligentes ou augmentées dans les espaces publics	Consultation jusqu'au 11 mars 2022. Projet concernant le déploiement des dispositifs de vidéo dite « intelligente » ou « augmentée » dans les lieux ouverts au public. Ne sont concernés que les dispositifs, fixes ou mobiles, déployés dans les espaces publics. Ne concerne pas les dispositifs de reconnaissance biométrique.	 Pour information

LE COIN DU DPO

veille pour vous

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN SANTÉ	10/01/2022	EN CONSULTATION – Méthodologie de référence relative aux traitements de données du SNDS et des résumés de passages aux urgences (RPU) mis en œuvre par les responsables de traitements agissant dans le cadre de leurs intérêts légitimes (MR-006)	Consultation jusqu'au 18 février 2022 . Mise à jour de la MR-006 concernant les responsables de traitement agissant dans le cadre de leurs intérêts légitimes s'agissant : - du périmètre de la MR - de la profondeur historique et de la durée d'accès - de l'obtention d'un avis expressément favorable du CESREES - de la transparence renforcée des traitements mis en œuvre à travers la mise en place d'un portail de transparence sur le site internet du responsable de traitement en sus de l'inscription au sein du répertoire public de la Plateforme des données de santé.	 Pour information ⇒ Surveiller la publication de la parution de la version finale de la MR-006
 LE COIN SANTÉ	10/01/2022	EN CONSULTATION – Méthodologie de référence relative aux traitements de données du SNDS et des résumés de passages aux urgences (RPU) mis en œuvre par les responsables de traitements agissant dans le cadre de leur mission d'intérêt public (MR-005)	Consultation jusqu'au 18 février 2022 . Mise à jour de la MR-005 concernant les responsables de traitement agissant dans le cadre de leur mission d'intérêt public s'agissant : - du périmètre de la MR - de la profondeur historique et de la durée d'accès - de l'obtention d'un avis expressément favorable du CESREES - de la transparence renforcée des traitements mis en œuvre à travers la mise en place d'un portail de transparence sur le site internet du responsable de traitement en sus de l'inscription au sein du répertoire public de la Plateforme des données de santé.	 Pour information

LE COIN DU DPO

veille pour vous

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DE L'EUROPE	10/01/2022	Corée du Sud – Décision de la Commission du 17 décembre 2021 – niveau adéquat	La Commission européenne reconnaît que la Corée du Sud assure un niveau de protection adéquat en matière de protection des données à caractère personnel.	 ⇒ Les transferts de données à caractère personnel ne nécessitent plus la mise en place de clauses contractuelles type.
 LE COIN DE LA FRANCE	06/01/2022	Délibération n°SAN-2021-024 du 31 décembre 2021 concernant la société FACEBOOK IRELAND LIMITED	La CNIL a sanctionné Facebook Ireland Limited d'une amende de 60 millions d'euros, pour manquement à la liberté des internautes. La CNIL reprochait qu'il ne soit pas permis aux utilisateurs de facebook.com de refuser les cookies aussi facilement que de les accepter.	 ⇒ Vérifier la conformité de votre organisme avec les recommandations de la CNIL sur les cookies et bandeau d'informations
 LE COIN DE LA FRANCE	06/01/2022	Délibération n°SAN-2021-023 du 31 décembre 2021 concernant les sociétés GOOGLE LLC et GOOGLE IRELAND LIMITED	La CNIL a sanctionné Google LLC et Google Ireland Limited, d'une amende respectivement de 90 millions et 60 millions d'euros, pour manquement à la liberté des internautes. La CNIL reprochait qu'il ne soit pas permis aux utilisateurs de google.fr et de youtube.fr de refuser les cookies aussi facilement que de les accepter.	 ⇒ Vérifier la conformité de votre organisme avec les recommandations de la CNIL sur les cookies et bandeau d'informations

LE COIN DU DPO

veille pour vous

Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DES OUTILS	04/01/2022	ANSSI – Guide – Anticiper et gérer sa communication de crise cyber	Ce guide apporte des conseils et recommandations pratiques afin de mettre en place et, déclencher, le cas échéant, l'aspect communication de crise lors d'une cyberattaque.	 ⇒ Vérifier les procédures de gestion de crise
 LE COIN DE LA FRANCE	04/01/2022	Délibération n°SAN-2021-021 du 28 décembre 2021 concernant la société FREE MOBILE	La CNIL a sanctionné Free Mobile, d'une amende de 300 000 euros, pour : - manquement à l'obligation de respecter le droit d'accès et le droit d'opposition - manquement à l'obligation de protéger les données dès la conception (protection by design) - manquement à la sécurité des données	 ⇒ Vérifier la politique de gestion d'exercice des droits ⇒ Vérifier la politique de mot de passe
 LE COIN DE LA FRANCE	04/01/2022	Délibération n°SAN-2021-020 du 28 décembre 2021 concernant la société SLIMPAY	La CNIL a sanctionné Slimpay, d'une amende de 180 000 euros, pour : - manquement à l'obligation d'encadrer par écrit les relations avec les sous-traitants - manquement à la sécurité des données : aucune mesure de sécurité pour l'accès au serveur - manquement à l'obligation d'information d'une violation de données aux personnes concernées	 ⇒ Vérifier les contrats avec les sous-traitants ⇒ Vérifier la procédure en cas de violation de données

LE COIN DU DPO

veille pour vous



Icônes « Quelles actions ? » by Adrien Coquet

Quel coin ?	Date de publication	Document	Que retenir ?	Quelles actions ?
 LE COIN DE L'EUROPE	04/01/2022	EDPB – Guidelines 01-2021 on examples regarding data breach notification – V 2.0 – Dec 2021	Mise à jour des lignes directrices relatives aux exemples concernant la notification des violations de données personnelles. Ce document fournit des orientations axées sur la pratique : il décrit divers exemples de violations de données ainsi que des exemples de mesures de sécurité préalables qui peuvent être mises en œuvre.	 ⇒ A utiliser comme une grille de contrôle et pour illustrer les procédures et formations